



Décret souveraine

DÉCRET SOUVERAIN N°2025-0018-LGBT+

En date du 07 mai 2025

Par Ordre du Souverain de la Micro-Nation SEA PROTECTION CONSERVATION SOCIETY

Article 1 – Protection des personnes LGBT+

Il est **strictement interdit**, sur l'ensemble du territoire souverain, de proférer des menaces, commettre des actes de méchanceté, de harcèlement, de discrimination ou de violence **physique, verbale, psychologique ou symbolique** à l'encontre de toute personne en raison de son **orientation sexuelle**, de son **identité ou expression de genre**.

Article 2 – Reconnaissance et égalité

Les personnes **LGBT+** sont reconnues **citoyens Océanides à part entière**, avec les **mêmes droits et devoirs** que tout autre citoyen, y compris l'accès aux fonctions publiques, à l'éducation, au logement souverain, à la santé et à la sécurité.

Article 3 – Sanctions

Tout acte contraire au présent décret sera considéré comme **crime souverain contre la dignité humaine** et puni de :

- 5 à 15 ans d'emprisonnement souverain,

- Une **amende pouvant atteindre 100 000 euros souverains**,
- Une **perte temporaire ou définitive des droits civiques océaniques**.

Article 4 – Application

Le **Conseil de Justice Souverain**, en lien avec le **Code Pénal Souverain**, assurera l'application stricte de ce décret. Les victimes bénéficient d'une **protection juridique complète** et d'un accompagnement psychologique souverain.

Fait à Paris, le 07 mai 2025

**Signé : Souverain Suprême de la Micro-Nation
SEA PROTECTION CONSERVATION SOCIETY**